



# Le Bonsecours

Volume 26, numéro 3 - Août 2020

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Au nom de tous les membres du conseil municipal, je tiens sincèrement à vous souligner que nous continuons à mettre notre énergie et à travailler avec acharnement afin d'être en constante amélioration de la qualité de services que nous vous offrons en tant que municipalité.

Nous trouvons important de recevoir vos critiques constructives. Cela nous permet de bonifier notre organisation selon vos besoins. Nous espérons que vous bénéficiez toujours d'un accueil chaleureux lors de vos visites dans nos installations ! Nous sommes là pour vous représenter ! 😊

« Sans citoyennes et citoyens, il n'y aurait pas de municipalité. » Les orientations ministérielles sont claires, nous devons utiliser toutes les situations possibles pour tirer profit de la contribution des citoyens !

Soyez à l'aise, si vous avez des questionnements ou des défis à relever que vous aimeriez nous partager, je suis toujours disponible pour discuter et recevoir vos commentaires.

Je suis fier d'être Bonsecourois ! Je me sens privilégié de voir la solidarité sociale démontrée par chacune et chacun d'entre vous en ces moments difficiles ! Merci à toutes et à tous de prendre soin les uns des autres et de continuer à bien respecter les consignes sanitaires émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec afin qu'ensemble, nous puissions surmonter le Covid-19.

Je vous offre mes salutations les plus distinguées et vous souhaite une magnifique fin d'été, tout en sécurité.

Votre maire,

Carol Lortie

## LES POTINS DE LA MUNICIPALITÉ

Vous aimeriez publier un texte, ou encore, aviser nos concitoyens d'un évènement, d'une rencontre ou de toute nouveauté, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [mun@ndbonsecours.com](mailto:mun@ndbonsecours.com) ou au numéro de téléphone 819-423-5575 pour placer votre publication dans la prochaine édition de notre journal municipal.

Les parutions de notre journal municipal se font en février, mai, août et novembre de chaque année. La distribution de notre journal est effectuée partout sur notre territoire et disponible en tout temps sur notre site internet.

---

### **ENTREPRISES D'ICI :**

Saviez-vous qu'il y a sur notre territoire plusieurs commerces et différents services offerts ?

Nous vous invitons à consulter notre site Web au [www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com) sous l'onglet Services aux citoyens, Entreprises d'ici.

***FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE PUBLICITÉ POUR NOTRE SITE WEB !***

---

### **SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS :**

Nous demandons à chaque résident(e) de s'inscrire à notre système d'appels automatisés afin que vos coordonnées soient disponibles dans le cas où nous devons vous faire parvenir un message en urgence, un avis d'ébullition, un avis relatif à des travaux routiers, etc.

**Téléphonez au bureau municipal au (819) 423-5575  
ou inscrivez-vous à l'aide de notre formulaire !**

Le formulaire d'inscription est disponible à l'adresse suivante : [www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com)  
sous l'onglet du site internet: Services aux citoyens / Module d'alerte d'urgence -  
Système d'appels automatisés

## FRAIS DE PARTICIPATION AUX LOISIRS

Saviez-vous que les frais déboursés par les citoyennes et citoyens de notre municipalité pour les loisirs dans les municipalités de Plaisance, Papineauville, Montebello, Fassett et Saint-André-Avellin leurs seront remboursés ?

Un maximum annuel de 250 \$ par personne non transférable sera remboursé par la Municipalité sur présentation de la facture originale ou du reçu par année civile, et ce, au plus tard le 15 janvier de l'année suivante.

Le remboursement demandé sera alors émis dans les 15 jours suivant la réception de la demande et sera effectué sous forme de chèque ou de dépôt direct.

Advenant qu'une passe familiale soit achetée, la répartition sera faite selon le nombre de membres de cette famille.

**SEULES LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LES MUNICIPALITÉS** voisines et les organismes sans but lucratif dont les noms apparaissent dans le tableau ci-dessous seront autorisées à une demande de remboursement :

- Club de marche ;
- Club d'athlétisme ;
- Club de natation ;
- Club de soccer ;
- Club Pop Gym ;
- Club d'âge d'or ;
- Abonnement à la bibliothèque ;
- Abonnement Parc national de Plaisance ;
- Abonnement à la piscine ;
- Camp de jour ;
- Camp de jour à SAJO ;
- Formation gardiens avertis.



## CULTIVER DES FINES HERBES

Il n'est jamais trop tard pour cultiver des fines herbes. Même l'hiver; mais pas à l'extérieur. Vous n'aurez pas besoin de lumières ni de boîtes spéciales. Un ou des pots suffiront; pourvu que vous les placiez près d'une fenêtre dans une pièce chauffée. Pas dans le garage ni dehors.

Vous pourrez les sortir l'été, alors qu'elles prendront des forces du soleil estival. Elles peuvent survivre du soleil hivernal, pourvu qu'elles soient arrosées de temps à autre. Elles sont moins difficiles que d'autres plantes et donnent tant en échange. Non seulement de belles couleurs et (parfois) des fleurs, mais aussi des parfums et, surtout, un ajout surprenant à vos plats. Vous verrez que les herbes fraîches sont beaucoup mieux que les herbes séchées.

Alors, le choix ne revient qu'à votre cuisine favorite et l'espace que vous avez à vos fenêtres. Certaines plantes, comme le persil, requerront des pots plus profonds. Vous pourrez les faire démarrer à partir de graines (si vous avez la patience) ou les acheter en semis. En plein hiver, vous en trouverez chez vos épiciers dans la section des légumes (ex. basilic, romarin, etc.). Voici quelques suggestions de plantes qui poussent bien dans des pots :

Basilic : Il en existe plusieurs variétés, avec des différences en grandeur, forme, arôme et couleur. Le basilic est une plante originaire des Indes qui est très aromatique. Les fleurs sont habituellement blanches. Cette plante est très sensible au froid. Sortir tard (mi-juin) et entrer tôt (avant gel). Peut être utilisé dans des soupes, ragoûts, sauces salades et breuvages. Il est particulièrement utile avec les tomates. Il encourage même la culture des tomates en tenant à l'écart certains insectes nuisibles.

Romarin : Il a la réputation de renforcer la mémoire. Il est le symbole de l'amour et de la loyauté. Les Romains utilisaient les branches dans leur linge pour chasser les mites. Le romarin a des fleurs bleu pâle en août et il est très aromatique. Il peut être parti de coupures de racines.

Cette plante est utile dans les salades, les salades de fruits et avec les viandes, comme tisane pour le cœur et la circulation. Il préfère un sol peu trempé. On peut aussi l'utiliser contre les maux de tête, la colique ou le rhume.

Dans le jardin, le romarin est un compagnon pour les fèves et la sauge. Il éloigne les insectes néfastes pour les choux et les carottes.

Sauge: La sauge est une plante originaire de la région méditerranéenne qui produit des fleurs bleu-violet en juin, juillet. Elle peut être partie de coupures de racines. Elle est utile avec des plats de fèves ou de tomates, même avec les fromages. Elle aide la digestion de plats qui ont beaucoup de gras, comme le porc, le canard et l'oie. Elle fait une bonne tisane pour les maux de gorge, des gencives ou de la bouche. Ne pas utiliser si vous êtes enceinte.

Dans le jardin, éviter de placer près du concombre. La sauge éloigne les insectes néfastes pour les choux et les carottes. Il se propage par la coupe des racines.

Thym: Au Moyen-Âge, on le croyait être une source d'inspiration et de courage. Les Romains l'utilisaient pour donner un goût à leurs fromages ainsi qu'à leurs breuvages.

Il y a au moins 100 sortes de thym. Le thym commun (*Thymus vulgaris*) a le goût le plus fort. Le thym citronné (*Thymus citrodorus*) est moins fort, avec un goût de citron. La plante avec des petites feuilles étroites d'un gris verdâtre est une des plus aromatiques. Il est aussi connu sous le nom de thym d'hiver ou allemand. Il est plus durable que les autres catégories.

Vous pourriez parfois en trouver dans votre gazon; il est mangeable, mais il goûte moins fort. Il est utile dans les plats de tomates, les soupes et les ragoûts. En tisane, le thym est bon pour les difficultés respiratoires ou de digestion. Il peut également être utilisé pour se gargariser si on a un mal de gorge.

Cette plante prend beaucoup d'énergie du sol, alors si vous replantez au même endroit, ajoutez-y un peu de fertilisant ou compost. Si vous plantez vos herbes en pots dans la maison, je vous conseille d'ajouter au sol, de la perlite ou de la vermiculite, pour améliorer le drainage.

Il existe plusieurs autres fines herbes utilisables dans la cuisine ou le jardin. Nous en reparlerons bientôt dans un autre article. À bientôt !

## INFORMATIONS...

### **LA CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉ ET COLLECTIF DE PAPINEAU INC :**

Le service de transport en milieu rural permet d'intégrer, de maintenir et d'améliorer l'autonomie des gens. Vous connaissez une personne âgée, une famille à faible revenu, un adolescent ou toute autre personne nécessitant un transport à des fins médicales, scolaires, sociales, communautaires et l'accès au marché du travail ?

Communiquez au numéro de téléphone (819)308-0788 poste 202, au numéro sans frais 1-855-308-0788 poste 202 ou par télécopieur au (819)308-0792.



LA CORPORATION DES TRANSPORTS  
ADAPTÉ ET COLLECTIF  
DE PAPINEAU INC.

[www.ctacpapineau.com](http://www.ctacpapineau.com)

---

### **COMITÉ RÉGIONAL 3<sup>ÈME</sup> ÂGE PAPINEAU :**

Saviez-vous que le Comité Régional 3e Âge Papineau organise différentes formations offertes gratuitement ? Cependant, le nombre de participant(e)s est limité. Pour plus d'informations sur les formations disponibles, merci de contacter madame Éline Poulin, au 819-983-1565 ou par courriel au [cr3a1978@gmail.com](mailto:cr3a1978@gmail.com).

---

### **RÉSEAU D'AQUEDUC POUR LE SECTEUR DESSERVI PAR LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO / LECTURE DES COMPTEURS D'EAU :**

Cette année, selon la résolution #2016-07-147, un employé municipal aurait dû passer pour la lecture exacte des compteurs d'eau.

En raison de l'état d'urgence sanitaire, le Conseil municipal, lors de la séance du 11 août dernier, a voté de reporter la visite à domicile en 2021.

Le formulaire à remplir et à retourner sera envoyé aux citoyens concernés.

La municipalité remercie ses citoyens pour leur précieuse collaboration.

## VIDANGES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Pour l'année 2020, la Municipalité procèdera à la vidange des fosses septiques du « secteur #2 », soit les rues ou chemins suivants :

### Pendant la semaine du 19 au 23 octobre :

Côte Birabin-Saint-Denis, Route 323, côte Azélie, côte Ézilda, chemin Charlebois, et une partie de la côte Angèle (# civique 450 à 660).

### Pendant la semaine du 26 au 30 octobre :

Partie de la côte Angèle (# civique 695 à 1690), chemin de Montevilla, chemin Georges-Peatman ainsi que le secteur de Kenauk (chemin de la Nature).

**IL EST IMPORTANT DE PRENDRE NOTE QUE VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT DÉGAGER LES COUVERCLES (2) DE VOTRE FOSSE SEPTIQUE AVANT LES DATES PRÉVUES AFIN DE NOUS PERMETTRE DE PROCÉDER À LA VIDANGE.**

Si votre installation septique est pourvue d'un préfiltre, cet équipement doit être nettoyé minimalement une fois l'an et optimalement deux fois par année afin d'éviter des refoulements et une infiltration de matières solide ou en suspend vers le champ septique.

**N.B. : SOYEZ ASSURÉS QUE POUR DES FINS DE PROTECTION DU SYSTÈME SEPTIQUE, SEULES LES MATIÈRES SOLIDES SERONT RETIRÉES ET LES LIQUIDES (FLORE BACTÉRIENNE) SERONT RETOURNÉS À LA FOSSE SEPTIQUE.**

Au-dessus de votre installation septique, il est important de ne pas :

- Construire ou aménager une piscine, un patio, un cabanon, un stationnement ou tout autre ouvrage ;
- Circuler en véhicule ou véhicule motorisé ;
- Creuser ;
- Remblayer ;
- Faire un jardin ;
- Planter des arbres ou des arbustes près des tuyaux de drainage; leurs racines pourraient les obstruer et empêcher le passage de l'eau.

## RÈGLEMENT MUNICIPAL SUR LES CHIENS ET LES CHIENS POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Depuis le 3 mars 2020, les municipalités locales doivent appliquer le nouveau règlement provincial visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Les municipalités pourront, si elles le désirent, adopter des règlements plus sévères. La Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours a déposé lors de sa réunion du 11 août le projet de son règlement municipal relatif aux chiens et aux chiens potentiellement dangereux que vous pouvez consulter sur le site internet de la municipalité.

À la suite de l'adoption de notre règlement municipal, le 8 septembre prochain, un registre sera tenu afin de pouvoir dénombrer les chiens sur notre territoire et des médailles seront disponibles et en vente, à votre bureau municipal. Un communiqué et un formulaire seront expédiés dans tous les foyers.



## Politique familiale et

**Bonne nouvelle!**

**Municipalité amie des Aînés**

Dans le cadre du programme PRIMADA votre conseillère Lucie Lavoie, responsable du dossier, a déposé une demande de subvention pour l'insonorisation et l'amélioration du système de son de la salle communautaire. Le ministère de la Famille et des Aînés nous a accordé un montant de 23,719 \$.

Cette demande visait à éliminer les bruits de distorsion et d'écho qui sont agressants pour ceux et celles qui portent des appareils auditifs.

Les travaux débiteront sous peu. La tenue d'événements sera donc plus conviviale et répondra mieux aux besoins de tous et chacun.



**SERVICE D'URBANISME DE VOTRE MUNICIPALITÉ**  
**SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT**

*Covid-19* – Enfin de retour ! Effectivement, à la suite du confinement, ma présence assidue au sein de la Municipalité a été perturbé sans pour autant freiner les activités relatives aux besoins suscités en matière d'urbanisme.

Vous avez, sans doute, constaté le ralentissement au niveau du service, ce qui est tout-à-fait normal tout compte fait des circonstances imprévisibles et malheureuses dans lesquelles nous nous trouvons.

Je tiens à vous resouligner qu'en fonction de votre règlement municipal intitulé « *Règlement sur les permis et certificats* », l'officier en bâtiment et en environnement, dûment mandaté, dispose de **30 jours** pour émettre un permis ou un certificat d'autorisation. Le délai de 30 jours débute seulement lorsque tous les documents exigés pour étudier une demande de permis sont réunis ainsi que toutes les conditions énumérées à l'article 36 sont également réunies.

Je vous remercie de prendre en considération ces quelques annotations en espérant que la situation future puisse s'améliorer.

Soyez assuré que je suis toujours disponible. Au plaisir de se rencontrer !

Monsieur Guy Roy, inspecteur en bâtiment et en environnement  
Département de l'urbanisme  
Téléphone : 819-423-5575, poste #4  
Courriel : [urba@ndbonsecours.com](mailto:urba@ndbonsecours.com)

## CONSEILS SANTÉ POUR UNE BELLE SAISON ESTIVALE

### **BAIGNADE ET EAU DE BAIGNADE :**

La période estivale est souvent l'occasion de pratiquer des activités aquatiques et nautiques. Il est important de respecter les consignes sanitaires en lien avec la COVID-19 pour la baignade. Certaines précautions doivent aussi être prises lors de la baignade, et ce, autant si elle se déroule dans les eaux des plages, des lacs, des rivières que dans des bassins artificiels tels que les piscines intérieures et extérieures et les spas. Les eaux de baignade peuvent être contaminées par des microorganismes (algues bleu-vert et autres bactéries, virus, parasites) ou par divers polluants et entraîner des problèmes de santé. Dans le cas des bassins artificiels, il est important de désinfecter l'eau de baignade et de prendre les précautions nécessaires si vous manipulez des produits de chloration. Finalement, il convient d'adopter des règles de sécurité pour éviter la noyade.

Selon le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, entre 2006 et 2015, 73 personnes se sont noyées en moyenne chaque année. Entre 2009 et 2015, 48 personnes ont été hospitalisées pour des noyades non fatales en moyenne chaque année.

Au Québec, 10 % des noyades surviennent dans une piscine résidentielle, alors que près de 70 % des noyades surviennent dans les plans d'eau naturels.

Les personnes de tous les groupes d'âge peuvent se noyer. La noyade est toutefois la 1<sup>re</sup> cause de mortalité chez les enfants âgés de 1 à 4 ans. Le plus souvent, les enfants se noient dans les piscines résidentielles après être tombés accidentellement dans l'eau alors qu'aucun adulte ne les surveillait.

Dans les plans d'eau naturels, ne plongez pas lorsque l'eau est peu profonde. Avant de vous baigner, informez-vous sur la profondeur de l'eau et sur la possibilité de vous baigner en toute sécurité.

À la piscine, ne plongez pas dans les piscines hors terre, car elles ne sont pas assez profondes. Après la baignade, retirez les objets et les jouets flottants de la piscine. Ainsi, vous éviterez qu'un enfant tombe accidentellement dans l'eau en essayant de les atteindre.

## **CHALEUR EXTRÊME :**

En période de chaleur extrême, le corps a plus de difficulté à se refroidir et à maintenir sa température dans les limites de la normale. Dans de telles périodes, votre état de santé peut se détériorer rapidement. Pour prévenir les effets de la chaleur extrême, hydratez-vous suffisamment, rafraîchissez-vous par la baignade ou dans des endroits climatisés, réduisez vos efforts physiques et portez une attention particulière aux bébés et aux enfants.

---

## **COUPS DE SOLEIL :**

En été, il est important de bien se protéger du soleil et des rayons ultraviolets (UV). L'exposition aux rayons UV émis par le soleil ou les lampes de bronzage peut causer des dommages à la peau et aux yeux, en plus d'augmenter le risque de cancer de la peau. Protégez-vous adéquatement et protégez vos enfants, particulièrement si vous êtes à l'extérieur entre 11 h et 15 h et même lorsque c'est nuageux. Portez un chapeau, des vêtements longs ainsi que des lunettes de soleil et restez à l'ombre autant que possible. Si l'exposition au soleil ne peut être évitée, appliquez une crème solaire dont le facteur de protection solaire (FPS) est de 30 ou plus.

---

## **PLANTES ALLERGÈNES ET TOXIQUES :**

Au Québec, 1 personne sur 8 souffre de la rhinite saisonnière, aussi appelée rhume des foins. Cette réaction allergique est causée par l'exposition aux pollens, principalement celui de l'herbe à poux. Certains symptômes de la rhinite saisonnière peuvent nuire à la qualité de vie de la personne allergique. D'autres plantes peuvent aussi causer des réactions allergiques ou des brûlures à la peau lorsqu'on les touche. Vous pouvez prendre des mesures simples et efficaces pour reconnaître et éliminer ou limiter la présence de ces plantes dans votre environnement.

---

## **CHASSE-MOUSTIQUE ET CRÈME SOLAIRE :**

Si vous désirez vous protéger à la fois du soleil et des moustiques, appliquez d'abord une crème solaire et laissez-la pénétrer, de préférence durant 15 minutes, avant d'appliquer un chasse-moustique. Cela limite l'absorption de l'insectifuge. N'utilisez pas de produits qui servent à la fois de chasse-moustiques et de crème solaire, car une crème solaire doit s'appliquer plus généreusement et plus souvent qu'un chasse-moustiques.

**SOURCE OFFICIELLE :** <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention-sante-et-environnement/conseils-sante-ete/#c4026>

## BUREAU MUNICIPAL

Municipalité Notre-Dame-de-Bonsecours  
1, chemin de l'Hôtel-de-Ville  
Notre-Dame-de-Bonsecours (QC) J0V 1L0  
Téléphone: 819-423-5575

Courriel : [mun@ndbonsecours.com](mailto:mun@ndbonsecours.com)  
Site internet : [www.ndbonsecours.com](http://www.ndbonsecours.com)

## HEURES D'OUVERTURES

Lundi au jeudi : 9h00 à 12h00  
13h00 à 16h00

Vendredi : Bureau fermé mais disponible sur rendez-vous.

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Carol Fortier	Maire
Lucie Lavoie	Siège #1
Denis Beauchamp	Siège #2
Thomas Lavoie	Siège #3
France Nicolas	Siège #4
Luc Beauchamp	Siège #5
James Gauthier	Siège #6

## VOTRE ÉQUIPE MUNICIPALE

Carol Fortier, maire	<a href="mailto:Maire@ndbonsecours.com">Maire@ndbonsecours.com</a>	819-661-0107
Lorraine Briand, DG	<a href="mailto:Dg@ndbonsecours.com">Dg@ndbonsecours.com</a>	819-209-3286
Guy Charlebois, travaux publics	<a href="mailto:Mun@ndbonsecours.com">Mun@ndbonsecours.com</a>	819-423-6216
Guy Roy, urbaniste	<a href="mailto:Urba@ndbonsecours.com">Urba@ndbonsecours.com</a>	819-923-1134
Daniel Bisson, directeur incendie	<a href="mailto:Incendie@village-fassett.com">Incendie@village-fassett.com</a>	819-743-1489
Cindy Bélanger Audy, adjointe	<a href="mailto:Mun@ndbonsecours.com">Mun@ndbonsecours.com</a>	819-968-0332

## DÉPARTEMENT DE L'URBANISME

**SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT !**

**TÉLÉPHONE : 819-423-5575 POSTE #4**

**COURRIEL : [urba@ndbonsecours.com](mailto:urba@ndbonsecours.com)**